



Constat d'adultere sans trace du passage

Par **laeticia75**, le **21/05/2009** à **16:39**

Bonjour,

Mon ami est encore marié mais sa fmm est au courant. Elle tolère du reste qu'il dorment chez moi 4 soirs par semaine en attendant la procédure de divorce.

Cete semaine j'ai toutefois reçu la visite surprise d'un huissier de justice. Il m'a demandé mes papiers ainsi que ceux de mon compagnon. Il a rempli quelques papiers et st repati sans rien laisser.

Ne devait-il pas me montrer une attestation? Ne devait-il pas laisser trace de son passage? J'aurais dû avoir ces réflexions lorsqu'il étai là mais j'étais sous le choc; d'autant plus qu'il tait accompagné d'un policier et d'un serrurier.

MErci de vote aide.

Par **jeetendra**, le **10/08/2009** à **19:25**

Bonsoir, l'adultère peut être prouvé par différents moyens tels que des photos, témoignages ou constat d'huissier. On parle alors de constat d'adultère. [fluo]Précisons sur ce dernier point que le recours à un huissier pour faire constater l'adultère doit être autorisé par le juge aux affaires familiales. [/fluo]

C'est quand meme bizarre que l'huissier de justice assermenté ne laisse pas un document attestant de son passage, d'autant plus qu'il est accompagné à vous lire par un policier et un serrurier comme s'il s'agissait d'une procédure d'expulsion locative, cordialement